

P9S53B/P9S5T3 – JANVIER 2006

LINGUISTIQUE GÉNÉRALE

Corrigé

QUESTION 1 (14 pts)

1) *Un, deux, trois*
Nous irons au bois

Quatre, cinq, six
Cueillir des cerises

Sept, huit, neuf
Dans un panier neuf

Dix, onze, douze
Elles seront toutes rouges.
(comptine traditionnelle)

2) *Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ? (Andromaque, V, v, 1638)*

En prenant appui sur les exemples proposés, donnez une définition précise de ce qu'il faut entendre par *allitération*, *assonance* et *rime*.

[Ne vous contentez pas d'à peu près. N'hésitez pas à user d'une **argumentation précise** et rigoureuse.]

☞

Il nous est demandé d'illustrer la définition de trois termes au moyen de deux textes de poésie pris pour exemples : nous nous cantonnerons donc à ce domaine, celui de la poésie, et prendrons, par exemple, le mot *assonance* dans sa seule acception de procédé de versification et non dans son acception stylistique plus large de répétition d'un même phonème vocalique dans un énoncé. Le petit *Larousse* ne connaît d'ailleurs que la première interprétation : « Répétition, à la fin de deux vers, de la même voyelle accentuée. » Par conséquent, pour nous, ici, allitération, assonance et rime constituent trois procédés de structuration du vers, trois procédés de versification.

1. La syllabe

Afin de s'acquitter de façon satisfaisante de la mission ici fixée, il est indispensable de commencer par définir ce qu'on entend par *syllabe*. En effet, les trois **procédés de versification** à définir reposent chacun sur des éléments constitutifs de la syllabe.

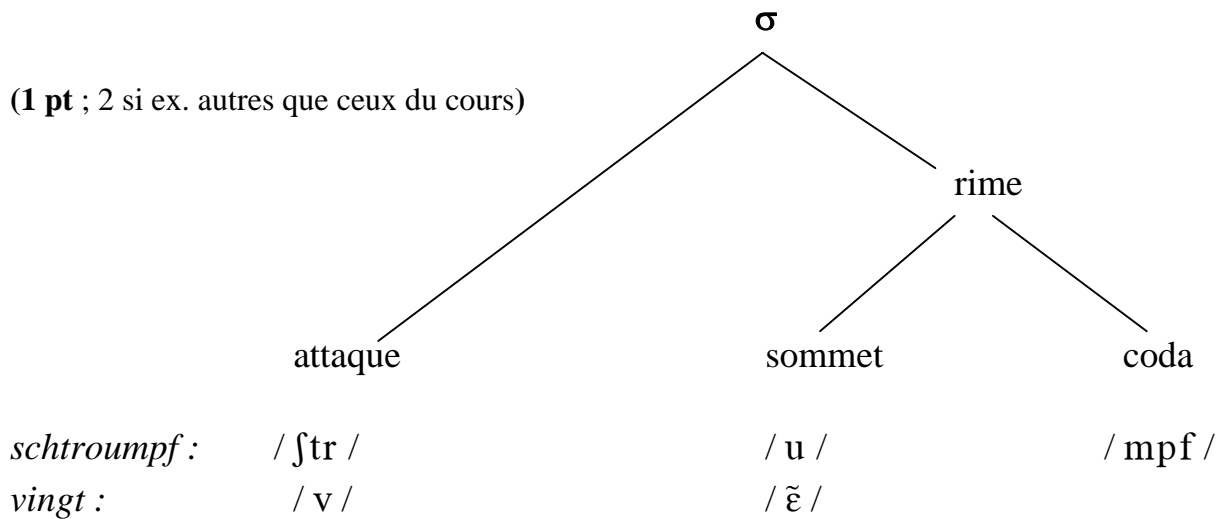
Une syllabe est une tranche phonique centrée sur une unique voyelle appelée *sommet* de la syllabe (en anglais, *peak* ou *nucleus*). (1 pt)

Ce sommet peut, facultativement, être précédé (dans cette même syllabe) d'une ou de plusieurs consonnes qui forment l'*attaque* (*onset*) de cette syllabe. (1 pt)

Ce sommet peut, facultativement, être suivi (dans la même syllabe) d'une ou de plusieurs consonnes qui forment la *coda* (*coda*) de cette syllabe. (1 pt)

L'ensemble formé par la séquence SOMMET + CODA se nomme *rime* (*rhyme*). (1 pt)

Illustration et exemples :



2. L'allitération

L'allitération consiste à **répéter** une même **attaque** syllabique dans plusieurs mots successifs d'une même expression (*beat s.o. black and blue*) ou d'un même vers (dans le cas particulier de la versification). (1 pt)

L'exemple 2) en est un bon exemple, où le phonème /s/ est cinq fois répété, à l'initiale des mots *sont, ces, serpents, sifflent, sur*. (1 pt)

[Maintenant, que cette répétition puisse être traitée en termes d'harmonie imitative est une tout autre histoire car, comme le montre bien l'exemple de la poésie allitérative de l'Angleterre médiévale, il n'existe pas de lien nécessaire entre les deux procédés :

Ʒe túlk þat þe trámmes // of trésoun þer wrózt

Watz tríed for his trícherie // þe tréwest on érthe. (*Sir Gawain and the Green Knight*, vers 3-4)

The man who wove the web of treason there / was tried for his deceit, yet famed as the truest of men.]

3. L'assonance

En tant que procédé de versification, l'assonance consiste en la répétition, d'un vers sur l'autre, de la même dernière voyelle (accentuée), abstraction faite de ce qui peut suivre. En d'autres termes, l'assonance consiste à **répéter** le seul **sommet** de la dernière syllabe (accentuée) du dernier mot d'un vers. (1 pt)

L'exemple 1) en est un bon exemple, où les strophes paires (2 et 4) voient se répéter la voyelle qui constitue le sommet de leurs dernières syllabes, la voyelle /i/ pour la strophe 2 ; la voyelle /u/ pour la strophe 4. (1 pt)

La coda de ces syllabes peut différer et elle diffère : /s/ et /z/ pour la strophe 2 ; /z/ et /ʒ/ pour la strophe 3. (1 pt)

4. La rime

En tant que procédé de versification—et non en tant que composant de la syllabe (voir § 1 supra)—la rime consiste en la répétition, dans deux vers attenants ou proches, de la même

dernière voyelle (accentuée) **et** de tout ce qui suit. Autrement dit, la rime consiste à **répéter** la même séquence **sommet + coda** de la dernière syllabe (accentuée) du dernier mot d'un vers. (1 pt)

L'exemple 1) en est un bon exemple, où les strophes impaires (1 et 3) reposent sur la rime. La dernière syllabe de chacun des vers de la strophe 1 est une syllabe ouverte. Il en résulte que la rime repose là sur la répétition de la seule voyelle /a/ qui constitue le sommet de cette dernière syllabe, la coda étant réduite à zéro. L'attaque, /tɜw/ et /bw/, n'entre, bien sûr, pas en ligne de compte. (1 pt)

Au contraire, la dernière syllabe de chacun des vers de la strophe 3 est une syllabe fermée. Il en résulte que la rime y repose sur la répétition de la voyelle /œ/ qui constitue le sommet de cette dernière syllabe **et** de la consonne /f/ qui la suit et qui constitue la coda de cette syllabe. La rime repose donc ici sur la répétition de la séquence /œf/ de l'adjectif numéral cardinal *neuf* et de l'adjectif qualificatif *neuf*.¹ (1 pt)

D'un point de vue littéraire, cette rime peut être qualifiée de riche puisqu'elle est précédée de la même consonne d'appui constituée par l'attaque /n/ de la dernière syllabe des deux vers. Mais d'un point de vue linguistique, la consonne d'attaque n'a rien à voir avec la rime.

QUESTION 2 (6 pts)

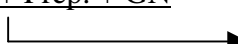
Quelle différence faites-vous entre *règles de sous-catégorisation stricte* et *règles de sélection* ?

Une fois fixées les classes de morphèmes, il est nécessaire d'en établir les sous-classes. C'est l'objet des **règles de sous-catégorisation**. Ces règles sont de deux types, les règles de sous-catégorisation stricte et les règles de sélection. (1 pt)

Les règles de sous-catégorisation stricte rendent compte des compatibilités et incompatibilités entre unités lexicales d'une séquence donnée, le contexte envisagé étant exprimé **en termes de succession de classes grammaticales**. (1 pt)

Elles reposent sur des **critères syntaxiques** (1 pt) et font ainsi apparaître quelles sont les sous-classes d'une classe donnée.

Par exemple, à l'intérieur de la classe des verbes, elles indiquent qu'un verbe incompatible avec un GN à sa droite appartient à la sous-classe des verbes intransitifs alors que s'il est compatible avec un GN (mais non un GAdj) il relève de la classe des verbes transitifs :²

(1)	GN + V + GN / GAdj	verbe attributif (ou copulatif):	<i>become</i>
(2)	GN + V + GN	verbe transitif :	<i>eat, cast</i>
(3)	GN + V + Ø	verbe intransitif :	<i>elapse, itch.</i>
(4)	<u>GN + V + Prép. + GN</u>	verbe prépositionnel :	<i>rely upon, wait for</i>
		C'est cela la succession des classes grammaticales .	

¹ On ne pouvait pas dire qu'il s'agissait de la répétition du même mot : les règles de la métrique française excluent ce cas de figure. Le nom ou adjectif numéral d'un côté, l'adjectif qualificatif de l'autre n'ont pas le même signifié. Leur identité se limite à leur signifiant. On appelle cela une relation d'homonymie. De même, le *son* du clairon n'est pas le *son* du moulin ; le *sound* de *sound as a bell* n'est pas le même que celui de *the sound of a bell*. La répétition de /nœf/ est donc ici licite puisqu'il ne s'agit pas du même mot mais de deux homonymes. Cf. Victor Hugo, « Les Djinns » : *Et l'ombre de la rampe / Qui le long du mur rampe / Monte jusqu'au plafond.*

² Nous ne prenons en considération que quatre sous-classes mais il en existe bien plus. Hornby en distingue 25 dans son ouvrage *A Guide to Patterns and Usage in English* (Londres : Oxford UP, 1954). V. aussi note *in fine*.

Quelques exemples:

Sandra was becoming confused. (1)

Sandra's feet were itching. (3)

Sandra was waiting for her date (4),

casting nervous glances (2) *over her shoulder.*

Les chiffres entre parenthèses servent à repérer les 4 cas envisagés ci-dessus.

Les règles de sélection, maintenant, viennent prendre le relais des règles de sous-catégorisation stricte pour assurer la bonne formation d'un énoncé.

Les règles de sélection (v. note sur l'accentuation *in fine*) se fondent sur des **critères sémantiques**. (1 pt)

Elles rendent compte des possibilités de cooccurrence (= des compatibilités et incompatibilités) entre unités lexicales **en fonction des traits sémantiques ou sèmes** de ces unités. (1 pt)

Il ne suffit donc pas de dire que le verbe *elapse* est compatible avec un GN à sa gauche mais non à sa droite ; il faut ajouter des exigences concernant la matrice de sèmes du GN à sa gauche.

Les règles de sélection stipulent ainsi que le sujet du verbe *elapse* doit comporter le trait sémantique 'time' alors que ce n'est pas le cas du verbe *run away*, lui aussi intransitif :

An hour elapsed **An antelope elapsed* *An antelope ran away*

Ce sont ces règles qui spécifient que *rapide* ne peut être attribué qu'à un sujet qui possède le trait de 'mouvement' ou de 'rythme' dans sa matrice de sèmes :

La chanson de Julie est rapide *La *confiture de Julie est rapide.* (1 pt)

C'est sur ce type de règles—règles de sélection—qu'est fondé le jeu de « pigeon vole » : la linguistique n'est qu'un jeu d'enfant.

Un polycopié intitulé « Note sur la syllabe, l'allitération, l'assonance et la rime » avait été distribué en cours le 8 XII 2005 à Reims, le 12 XII à Troyes.

Accèdent à la moyenne 9,57% des copies à Reims ; 14,28% à Troyes.



Petite note sur la sous-catégorisation

Contrairement à ce que certains ont pu dire, la sous-catégorisation n'est pas réservée aux verbes. Les adjectifs, par exemple, peuvent être sous-catégorisés selon les mêmes principes : en fonction d'un contexte exprimé en termes de classes grammaticales :

<u>Dét.</u>	<u>Adj.</u>	<u>Subst.</u>	<u>GN</u>	<u>BE</u>	<u>Adj.</u>
<i>a/an</i>	<i>bright</i> <i>lazy</i> <i>*afraid</i> <i>*well</i> <i>*drunk</i> <i>drunken</i> <i>mere</i>	<i>child</i>	<i>the child</i>	<i>is</i>	<i>bright</i> <i>lazy</i> <i>afraid</i> <i>well</i> <i>drunk</i> <i>*drunken</i> <i>*mere</i>

Vous sous-catégorisez ainsi la classe des adjectifs en faisant apparaître

- ceux qui sont compatibles avec les positions épithète et attribut
- ceux qui sont incompatibles avec la position épithète (*drunk, asleep, alone, afraid, cross, well*)
- ceux qui sont incompatibles avec la position attribut (*mere, sheer, utter, drunken*).

Et puis les règles de sélection marchent pour les adjectifs aussi bien que pour les verbes. Ainsi, *mere* n'est compatible qu'avec des substantifs qui ont le trait sémantique d'insignifiance :

It was a mere formality
This is a mere figment of your imagination
The mere thought of it makes me sick
Etc.

Petite note sur l'accentuation en français

Il ne s'agit pas ici de traiter intégralement de la question des accents graphiques de l'orthographe française mais de faire quelques remarques à propos d'une erreur fréquemment relevée dans les copies, celle qui consiste à écrire **règles de sélection* ce qui s'orthographe *règles de sélection*.

Une convention orthographique du français veut que la lettre <e> notant /e/ ou /ɛ/, suivie de deux consonnes identiques ne prenne pas d'accent : *échelle, sellette, cesser, étrenne, terre* mais, avec une seule consonne à suivre, *élite, quête, séneçon /sensɔ̃/, tenu* (dans *tenu*, <e> ne note ni /e/ ni /ɛ/ mais /ə/), *térébenthine*.

Une autre convention orthographique du français veut que la lettre <e> notant toujours /e/ ou /ɛ/, suivie de deux ou plus de deux lettres consonantiques quelconques (et non plus identiques) ne prenne jamais d'accent lorsqu'une frontière syllabique passe entre ces deux consonnes. On écrit donc *sélec-tion, per-fu-sion, es-ti-mer, exception /ɛk.sɛp.sjɔ̃/*. S'il n'y a pas de frontière syllabique à intervenir entre les deux consonnes en question, la convention, bien sûr, ne s'applique pas.

C'est le cas s'il s'agit d'un groupe « compact », **occlusive + liquide** lorsqu'il forme la coda de la dernière syllabe du mot (*règle*, *siècle*) ou lorsqu'il constitue l'attaque de la syllabe suivante : *dé·cret*, *dé·pravé*, *é·trenne*, *dé·truire* (mais *des·truction*), *ré·gresser*, *dé·bridé*, *dé·bloquer*, *ré·gler*, *rè·glement*, *dé·clin*, *dé·plaisant*.

C'est aussi le cas des groupes de consonnes (non identiques) formant digramme pour ne noter qu'un seul phonème : <ch> pour /ʃ/, *rèche*, *échelle*, *pêcher* ; <th> pour /t/, *éthéré* ; <gn> pour /ɲ/, *règne*, *régner*.

En sens inverse, la disparition d'un <s>, correspondant à un /s/ en position implosive, se traduit automatiquement par l'apparition d'un accent. Ainsi, à côté de la forme « savante » *forestier*, sur le latin *forestis* (*silva*), la formation « populaire » *forêt* arbore un superbe accent circonflexe. De même, du francique *spehōn* dérivent d'un côté *espion* (et non **éspion*) et de l'autre *épier* (avec disparition du /s/ implosif et apparition d'un accent aigu sur la lettre <e>).³ Du latin *scala* proviennent d'une part *escal*e (et non **éscal*e) et d'autre part *échelle*, avec disparition du <s>, apparition concomitante d'un accent aigu sur <e> et passage du /k/ de *scala* au /ʃ/ d'*échelle*, parfaitement classique. Parfaitement classique car on connaît bien ces alternances entre /k/ et /ʃ/ : *castel*, où le /k/ n'a pas bougé depuis le latin *castellum*, à côté de *château*, où l'évolution a eu lieu (et où la disparition du <s> appuyé [c-à-d. <s> + C] s'est traduite par l'apparition d'un accent circonflexe sur le <a>). De même pour *cavalier* à côté de *cheval*, sur le latin *caballus* « haridelle ».

Cette petite note ne prétend pas faire le tour de la question : il faudrait encore parler du cas du préfixe *re-* sans accent pour noter /ʁə/, avec une frontière de morphème à sa droite—*re#structurer*, *re#situer*—alors que si *re-* n'est pas préfixe, il note non plus /ʁə/ mais /ʁɛ/ ou /ʁe/ et c'est alors la règle générale qui s'applique : *res·triction*, *ré·sidu*. Il faudrait aussi parler du cas de la lettre <x> qui vaut deux consonnes, /ks/ *circonflexe*, ou /gz/ *existence*. Etc. (V. la note sur l'orthographe de *lexème* attachée au corrigé de l'épreuve de grammaire.)



³ Cf., sur la même racine indo-européenne, le latin *specio* / *spicio* « regarder » d'où l'anglais *conspicuous* et, sur le fréquentatif *specto* « regarder, observer », le français *aspect* ou *spectacle*.